

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2009

**Date convocation** : 23/11/2009

**Absents** : LANSELLE Olivier, CAVALIE Fabienne, EMERIAUD Françoise.

**1- Redevance assainissement 2011(sur consommation eau 2010)** : Rappel des termes de l'arrêté du 06 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'assainissement non proportionnelle au volume d'eau consommé. Ainsi le montant maximum de la part dite « abonnement » ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, 50 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup> à compter du 01 janvier 2009, et 40 % à compter du 01 janvier 2010.

Rappel des termes de la délibération du 09 décembre 2008 fixant le tarif de la redevance 2009, facturation 2010, conformément à l'article référencé ci-dessus.

Ainsi il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de fixer le tarif de la redevance assainissement à compter du 01 janvier 2010 comme suit :

- par fixe dite « abonnement » égale à 70 €
- par proportionnelle au m<sup>3</sup> d'eau consommé égale à 0.95 €

**2- Etude de faisabilité travaux d'assainissement** : Rappel des termes de la délibération du 28 juillet 2009 portant sur le choix d'un bureau d'étude pour effectuer une étude de faisabilité sur la mise à jour éventuelle du zonage d'assainissement et de l'évaluation des travaux qui en découleraient.

Lecture du rapport du bureau d'étude CEREG de Rodez portant sur les raccordements de la rue de Tréban et de la rue du Viaduc du Viaur à la station d'épuration existante. Ces recherches ont été menées avec l'assistance technique des services du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, qui subventionnent cette étude.

Ce rapport présente 4 scénarii possibles en tenant compte des contraintes des terrains et des réseaux déjà existants, un chiffrage est présenté pour chacun.

Il est rappelé que des travaux de fonçage sous la voie ferrée sont envisagés par le SDET, qui demande actuellement les autorisations de passage à la SNCF. Si ce fonçage est réalisé à plusieurs le coût ainsi partagé serait moindre. Le SAEP de Pampelonne et la Commune de Tanus pourraient profiter de cette opportunité, les travaux auraient un coût pour la commune de 15 582.50 € HT.

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité des membres présents,

- de ne pas modifier le plan de zonage d'assainissement collectif de la commune de Tanus
- de réaliser dans un premier temps les travaux de fonçage sous la voie ferrée rue de Tréban conjointement avec le SDET et le SAEP de Pampelonne.
- de reporter dans un second temps les travaux de raccordement à la station existante des habitations existantes collectées mais non encore raccordées rue de Tréban notamment.

**3- Pont bascule : participation des communes voisines** : Rappel du mode de fonctionnement du pont bascule où jusqu'au 01 septembre 2009, tous les utilisateurs potentiels pouvaient solliciter l'agent communal chargé des pesées au pont bascule de Tanus, moyennant le paiement de leur pesée contre remise d'un reçu, dans le cadre de la régie de recette « Encaissement des droits de place et de pesage » de la commune de Tanus.

Au 01 septembre 2009, le conseil municipal de Tanus, arrivant au terme du renouvellement du contrat de l'agent communal chargé des pesées et, constatant la faible et irrégulière activité du pont bascule, décide, afin de préserver le service rendu auprès des agriculteurs locaux notamment, de laisser un libre accès au pont bascule sans délivrance de reçu.

Afin que ces pesées conservent leur validité, la commune de Tanus propose de continuer de faire vérifier le pont bascule par les services habilités par la DRIRE.

Ainsi il a été demandé aux communes de Pampelonne, Moularès, Montauriol et Tréban dont les agriculteurs utilisateurs du pont bascule sont issus, de participer aux frais de la vérification annuelle du pont bascule à hauteur de 150 € par an et par commune. A cet effet une convention

entre la commune de Tanus et les communes de Pampelonne, Moularès, Montauriol et Tréban devra être signée.

Après en avoir délibéré, il a été décidé, à l'unanimité des membres présents,

- d'accepter la somme annuelle de 150 € des communes de Pampelonne, Moularès, Montauriol et Tréban, comme participation à la vérification périodique du pont bascule.
- de signer avec les communes de Pampelonne, Moularès, Montauriol et Tréban la convention correspondante

**4- Travaux d'entretien des espaces verts :** Rappel des travaux d'entretien des espaces verts que réalise aujourd'hui Christophe SOLER : Tailles des arbustes jardinières, devant la mairie, sur l'aire de jeux, devant la salle communale, au cimetière de Tanus, rue de Las Planques, taille des branches basses des platanes.

Des devis ont été demandés à plusieurs artisans pour effectuer en plus des travaux d'entretien déjà réalisés les tontes des différents terrains communaux, le désherbage, etc.

3 artisans ont répondu, c'est finalement le devis de Christophe SOLER qui a été retenu. Il effectuera donc à compter du 01 janvier 2010 la tonte des espaces verts de la commune (aire de jeux, terrain devant et autour de la salle communale et de l'Ecole du Viaur, jardin devant le préfabriqué de l'ancienne école, le terrain de football, l'aire de pique-nique du Viaduc du Viaur, le terrain à côté du terrain de tennis, plate bande rue du Ségala), ainsi que les travaux de taille des arbustes (jardinières du village, massifs devant la salle communale, au cimetière et rue des Planques), et la taille des branches basses des platanes. Le montant du devis pour les travaux retenus s'élève à 4 901.30 € Ht, soit 5 861.95 € TTC

#### **5- Questions diverses**

\* **Modification des statuts du SICTOM de Pampelonne :** une mise à jour des statuts du SICTOM de Pampelonne qui dataient de 1981 a été effectuée et approuvée par délibération de chaque commune adhérente au syndicat

\* **Subvention exceptionnelle à l'Ecole J.B Calvignac à Carmaux :** Comme l'an passé versement de la somme de 90 € de participation au financement d'une classe transplantée à Paris en janvier 2010, dont un élève habite la commune.

\* **Versement somme Syndicat d'Initiative :** rappel des permanences effectuées au Syndicat d'Initiative du 15/07 au 31/8/09 par Alexandra ADAMSKI, agent communal et prise en charges par la commune pour un coût total de 1 252.57 €. Versement à la commune par le Syndicat d'Initiative de la somme de 762.00 € en compensation.

\* **Sentier de randonnée :** Inscription d'une partie de sentier de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette portion de sentier se situe à Cantegrel et fait partie de l'itinéraire Pampelonne-Les Planques-Teillet-La Rive-Chemin des Crêtes-Passerelle-Le Château-Pampelonne

\* **Achat d'un photocopieur :** rappel d'une participation financière versée par La Poste pour l'équipement de l'Agence Postale. Il a été décidé que le photocopieur du secrétariat de mairie serait mis à la disposition de l'Agence Postale et qu'il serait procédé à l'achat d'un matériel neuf pour le secrétariat,

\* **Passage à niveau SNCF :** lecture d'un courrier émanant de la SNCF notifiant à la commune l'abandon du projet de fermeture du PN 165 à la Maison Neuve.

\* **Terrasse de Las Planques :** les travaux de reconstruction de la terrasse derrière la Chapelle de Las Planques sont en cours. C'est l'entreprise SNRB de Mailhoc qui effectue ces travaux, pris en charge par la Communauté de Communes

\* **Moulin Bas** : lecture d'un compte rendu d'une visite sur site, rédigé par le DDEA du Tarn, relatif à la demande de M.SPAENS de remettre le moulin en fonctionnement hydroélectrique. La rivière étant classée en rivière réservée, ce projet de remise en service du moulin n'est pas pour l'instant accordé.

\* **Information** est donnée de plusieurs réunions à venir : réunion des associations le 02/12 pour établir le calendrier des festivités 2010, réunion des commerçants-artisans le 07/12 à la demande des présidents des commerçants-artisans de Pampelonne et Mirandol.

Madame le Maire de Tanus,  
Rolande AZAM

30/11/2009